

**Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)**

\*\*\*

**Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;**  
**Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;**

Attendu que l'ancienne ferme sise 26, Laast d'Bouschen à Hachiville se caractérise comme suit :

L'immeuble sis 26, Laast d'Bouschen à Hachiville est situé un peu en dehors du village, le long de la route qui mène vers le cimetière. L'ancienne ferme est de taille très modeste et comprend deux pièces en enfilade (RAR/TYP/GEN).

Elle se compose d'un corps de logis, flanquée des deux côtés par des annexes, beaucoup plus basse et chacune avec une toiture en appentis. Le corps de logis est surmontée d'une toiture à deux versants, typique pour des constructions de ce genre (TLP). Sur le premier plan cadastral « Urkadaster » de 1824, le bâtiment n'est pas encore visible. Selon les indications de l'administration du cadastre et de la topographie le corps de logis a été reporté pour une première fois en 1872<sup>1</sup>. Le corps de logis a été prolongé à sa gauche par une grange qui a été démolie dans la deuxième moitié du XXe siècle. Elle était remplacée par un garage. L'annexe du côté droit a également été rajouté dans cette période.

La façade principale du corps de logis, qui se trouve sur le côté du mur gouttereau, s'élève sur deux niveaux et se divise de manière irrégulière en trois travées d'ouvertures, comprenant la porte d'entrée dans l'axe central. Les encadrements des baies sont simples, qui est tout à fait caractéristique pour l'architecture rurale relativement sobre du XIXe siècle (PDR). La façade arrière du bâtiment principal n'a pas d'ouvertures.

A l'intérieur, la structure bâtie est préservée. La pièce à gauche servait comme chambre et dans la zone d'entrée se trouvait la cuisine et l'escalier en bois. Des éléments historiques ont également été conservés tels que la cave voûtée, certaines portes avec chambranles et la charpente (AUT).

La maison est un témoin de l'histoire rurale de Hachiville et présente un volume traditionnel et caractéristique pour sa période de réalisation. Elle est importante pour son appartenance à un type et un style architectural particulier. Ainsi, l'immeuble présente au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt public à être conservé.

Critères remplis : authenticité (AUT), période de réalisation (PDR), typologie (TYP), typicité du lieu ou du paysage (TLP), genre (GEN), rareté (RAR)

**La COSIMO émet avec 9 voix pour et 1 voix contre un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'ancienne ferme sise 26, Laast d'Bouschen à Hachiville (no cadastral 1063/3212). 2 membres s'expriment en faveur d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux et 1 membre s'abstient.**

Présent(e)s : Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Max von Roesgen, Christine Muller, Marc Schoellen, Nico Steinmetz, Jean Leyder, Claude Schuman, Sala Makumbundu, Paul Eilenbecker.

Luxembourg, le 14 avril 2021